



## ASSAINISSEMENT DE LA DÉCHARGE INDUSTRIELLE DE BONFOL COMMISSION D'INFORMATION ET DE SUIVI

Secrétariat :  
c/o Office de l'environnement (ENV)  
Les Champs Fallat  
CH-2882 St-Ursanne  
t +41 32 420 48 03, f +41 32 420 48 11  
kathrin.gschwind@jura.ch  
www.cis-bonfol.ch

### Commission d'information de la DIB *Procès-verbal*

SEANCE N° 4/2011      DATE :      **Vendredi 23 septembre 2011**  
LIEU :      **Salle du Parlement, Delémont**  
HEURE :      **10h30 – 11h35**

Entité		Participant-e		Présent	Excusé/ Absent
Longet René, Président				X	
<b>Entités fondatrices</b>					
RCJU – Office de l'environnement	ENV	Bapst	André		X
	ENV	Fernex	Jean		X
	ENV	Meusy	Jean-Pierre	X	
RCJU – Service juridique	JUR	Schaffter	François	X	
Expert RCJU		Buser	Marcos		X
bci Betriebs-AG		Fischer	Michael	X	
		Aeby	Anton		X
		Kurc	Damien	X	
		Luttenbacher	Rémi	X	
		Scharvogel	Bernhard		X
<b>Institutions suisses</b>					
Commune de Bonfol		Beuret	Jean-Pierre		X
		Girardin	Pascal	X	
Commune de Beurnevésin		André-Fridez	Claude		X
		Zbinden	Daniel		X
Office fédéral de l'environnement		Wenger	Christoph		X
		Hammer	Bernhard		X
<b>Institutions françaises</b>					
Région Franche-Comté - Administration	DREAL	Collin-Huet	Marie-Pierre		X
	DREAL	Gardès	Aurélie		X
	DREAL	Recchia	Elodie		X
	ARS	Bellec	Simon		X
Département du Territoire de Belfort, Administration	SIDPC90	Godfroy	Gilles	X	
	SIDPC90	Hubert	Eric	X	
Département du Territoire de Belfort, Conseil général	CG90	Forcinal	Anne-Marie		X
	CG90	Vacant			
Région Alsace - Administration	DREAL	Gerlier	Mathieu		X
	DREAL	Vallart	Jacques		X
	ARS	Heimanson	Carl		X
Département du Haut-Rhin, Administration	DDT	Spies	Patrick		X
	DDT	Comesse	Jean-Michel	X	
Département du Haut-Rhin, Conseil général	CG68	Reinhard	Armand		X
	CG68	Walter	Georges		X

Entité	Participant-e		Présent	Excusé/ Absent
Préfecture du Haut-Rhin; coordination des services de l'Etat français par le Sous-préfet d'Altkirch	Camier	Yves		x
SMARL, Syndicat mixte pour l'aménagement et la renaturation du bassin versant de la Largue et du secteur de Montreux	Dietmann	Daniel		x
	Waechter	Antoine		x
Commune de Pfetterhouse	Frisch	Jean-Rodolphe, Vice-président CIS		x
	Heyer	Morand	x	
Commune de Réchésy	Ecoffey	Hubert	x	
	Vacant			
<b>Société civile</b>				
WWF Suisse	Riat	Philippe		x
Greenpeace Suisse	Wüthrich	Matthias		x
	Vacant			
Pro Natura Jura	Egger	Jean-Pierre		x
	Merguin Rossé	Lucienne		x
Unia Le Syndicat	Fedele	Pierluigi		x
	Hamel	Arthur		x
Demeter Schweiz	Küffer Heer	Susanne		x
Collectif Bonfol franco-suisse	Fousseret	Alain		x
	Walther	Jean-Louis		x
	Forter	Martin		x
Commission de protection des Eaux de Franche-Comté	Lassus	Michel, Vice-président CIS	x	
Communauté de communes du Sud Territoire	CCST	Le Roy	x	
Chambre de commerce et d'industrie du Jura (CCIJ)	Gerber	Jean-Frédéric		x
equiterre	Chevalley	Isabelle	x	
Alsace Nature Haut-Rhin	Bernhard	Pierre		x
	Pluskota	Jean		x

## Introduction

R. Longet ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres présents. Il remercie le Parlement jurassien de la mise à disposition de sa salle pour l'occasion. Il souhaite réitérer ses remerciements à la commune de Pfetterhouse par ses représentants M. le Maire J.-R. Frisch et M. M. Heyer pour l'accueil chaleureux qui a été réservé à la Commission lors de sa dernière réunion du 30 juin 2011.

### 1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté tel que proposé.

### 2. Procès-verbal de la séance du 30 juin 2011

Le procès-verbal de la séance du 30 juin 2011 est adopté sans modification.

*Communication sur le départ de J. Raymond:* R. Longet informe sur un mail reçu de la part de M. Jean Raymond indiquant qu'il quitte le Territoire de Belfort. M. Raymond était un fidèle membre de la Commission d'information et de suivi, au début à travers son poste à la Direction départementale de l'agriculture et des forêts (DDAF) du Territoire de Belfort, puis en tant que représentant du Conseil général du Territoire de Belfort. Ce dernier nous désignera prochainement un nouveau représentant. R. Longet exprime ses remerciements à J. Raymond pour sa présence engagée et lui souhaite tous les vœux de la Commission pour la suite des ses activités.

H. Ecoffey informe que son suppléant, M. Jean Pinol, a démissionné du Conseil municipal de Réchésy et ne participera donc plus aux travaux de la Commission d'information et de suivi.

R. Longet souhaite la bienvenue au remplaçant de M. N. Lardier, M. Gilles Godfroy ainsi qu'à M. E. Hubert, représentant de la Préfecture du Territoire de Belfort, tous deux participant pour la première fois à une séance de la CIS.

Enfin, le secrétariat s'est vu retourner un mail de la suppléante de M. M. Wüthrich, représentant de Greenpeace. Le secrétariat se charge de demander des renseignements à Greenpeace.

### **3. Information sur la diffusion du film de la CIS "C'est arrivé près de chez nous"**

R. Longet se réfère au communiqué de presse publié le 8 septembre 2011 et relatif au film "C'est arrivé près de chez nous". Il donne quelques explications à ce sujet. Le film a été projeté à la CIS en avant première ici même il y a une année, le 16 septembre 2010. Nos deux mandataires Mme Singh et M. Humbert avaient demandé un temps d'embargo. Leurs négociations ont finalement abouti avec la télévision France 3 région Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Le film y passera prochainement. Au printemps 2011, les mandataires avaient informé R. Longet que l'embargo n'avait plus de raison d'être. À partir de là, il a été retenu lors de la dernière séance de mettre sur pied des projections "première" simultanément à Delémont et à Delle. Pour différentes raisons, notamment de disponibilités des intervenants, il n'a pas été possible de mettre sur pied ses projections avant ce jour. Les circonstances ont fait que la première du film s'est finalement déroulée à Pully (VD), lors d'une soirée le 9 septembre 2011 organisée par un Ciné-Club local. Par un autre concours de circonstances, la Télévision Suisse romande (TSR) s'était invitée à cette première, et il y a eu une petite news le lendemain. Environ 25 personnes ont participé à cette soirée du 9 septembre qui se tint donc en relativement petit comité. La présence de M. Fischer a été très appréciée. R. Longet profite de l'occasion pour le remercier. Les deux réalisateurs étaient également présents ainsi que lui-même. R. Longet avait également fait savoir l'événement au WWF Vaud dont aucun représentant n'a cependant participé à la soirée. Le film a suscité de vraies questions: ce n'était pas le doigt pointé sur les erreurs, mais une mise en situation. Les gens se sont positionnés par rapport à leur vie et non pas par rapport à un « coupable » extérieur. La première du film a ainsi eu lieu de manière assez discrète.

R. Longet souhaite dès lors qu'une présentation dans la région jurassienne puisse avoir lieu. Il propose de revenir à l'idée d'avoir une présentation tant dans le Jura et en France voisine et suivie des débats, et avec davantage de visibilité que l'événement organisé par des tiers à Pully. Les DVD destinés aux membres de la Commission leur seront transmis dans env. un mois, une amélioration technique devant encore être apportée au film. Le but est de diffuser largement le film. Il est d'ailleurs mentionné sur le communiqué de presse relatif à la mise en ligne du film que la CIS se tient à disposition pour déléguer des représentants à des débats. R. Longet propose que les personnes qui apparaissent dans le film, p.ex. l'ancien ministre Pierre Kohler ou la potière de Bonfol, reçoivent également un exemplaire du film avec un courrier de remerciement.

M. Fischer adhère aux propos exprimés par R. Longet. Il trouve que le film est neutre et présente bien la problématique.

J.-P. Meusy rappelle la discussion intervenue lors de la dernière séance du 30 juin. A cette occasion, il a été convenu d'organiser une première du film sur les deux sites de Delémont et Delle. Dans l'intervalle, R. Longet a parlé des circonstances qui ont fait que la première du film s'est déroulée à Pully. J.-P. Meusy informe que lors d'une réunion avec les principaux financeurs du film (Canton, OFEV, bci, Commune), ces derniers souhaitaient que le film puisse être mis en ligne sur le site de la Commission avant toute présentation publique, raison de la publication du communiqué de presse du 8 septembre. J.-P. Meusy partage la proposition de mettre sur pied une soirée projection-débat comme proposé par M. Longet en y joignant des représentants de membres de la CIS. La configuration d'une telle soirée devra être précisée.

Dans le contexte d'une séance publique et une conférence à organiser à Delle dans les locaux de la CCST, H. Ecoffey informe qu'il sera absent durant trois semaines. En son absence, L. Le Roy pourrait prendre le relais pour l'organisation d'une telle soirée côté France. L. Le Roy demande si l'idée de faire une projection en même temps en Suisse et en France est maintenue.

R. Longet répond que cette idée était effectivement liée au lancement du film afin de pouvoir convier le même jour la presse des deux côtés de la frontière. Le film étant accessible sur notre site, il ne peut être question de « première régionale », et il s'agit bien plutôt d'une soirée de discussion à l'aide du film et les dates peuvent être différentes. R. Longet prend note de l'offre de H. Ecoffey.

R. Longet souhaite que les membres de la CIS fassent vivre ce film, qu'il soit utile et qu'il véhicule le message de la CIS. Il appartient aux membres de se saisir de cet outil pour illustrer leur rôle dans le projet d'assainissement

M. Lassus pense que la soirée de Pully peut être considérée comme avant-première du film et s'interroge quant au maintien de l'idée d'une présentation simultanée en Suisse et en France.

R. Longet est de l'avis que le travail est plutôt à faire vis-à-vis du public afin de contextualiser ce qui se passe à Bonfol. Il n'est toutefois pas exclu que les journalistes rendent compte du débat. Il ne croit cependant pas trop à l'idée d'organiser une première pour un film qui est déjà mis en ligne.

P. Girardin informe que la commune de Bonfol a l'intention de passer le film lors d'une prochaine assemblée communale (17 ou 18 octobre 2011). R. Longet félicite la commune de cette démarche.

H. Ecoffey précise qu'il y a, à travers de ce film, un suivi des eaux qui pourrait être utilisé dans le cadre du Contrat de rivière transfrontalier Allaine, porté par la CCST.

Pour clore ce point, R. Longet appelle les membres à se sentir libre de faire bon usage du film et de contacter au besoin les autres membres de la CIS si cela peut être utile pour un commentaire ou un débat.

#### **4. Etat d'avancement du projet**

##### *bci Betriebs-AG*

R. Luttenbacher présente l'état d'avancement du projet (→ cf. présentation en annexe).

R. Longet remarque qu'il y a dès lors quatre sites qui reçoivent les déchets de Bonfol, à savoir Hambourg, Biebesheim, Anvers (Belgique) et Ebenhausen (Bavière).

R. Luttenbacher précise que c'est l'entreprise HIM qui gère ces aspects logistiques en fonction des capacités des fours. Cette logistique est complexe et n'est pas facile à mettre en place. Il y a actuellement un important stock de conteneurs sur le site à Bonfol.

M. Lassus souhaite savoir s'il existe, à l'exemple de la pratique française, des commissions de suivi dans tous les centres de traitement de ces déchets et dans les cimenteries.

R. Luttenbacher ne peut que répondre pour l'entreprise HIM à Biebesheim qui organise effectivement régulièrement des réunions avec les autorités politiques et les voisins.

R. Longet ajoute qu'il serait étonné que de telles commissions existent dans les cimenteries en Suisse, les autorités politiques ayant de plus une excellente vision de ces entreprises. Il demande où se trouvent les cimenteries accueillant des déchets de Bonfol.

R. Luttenbacher explique la pratique mise en place et les deux possibilités retenues par bci pour l'élimination de matériaux argileux contaminés. Premièrement, les cimenteries, qui sont la solution idéale du point de vue du bilan écologique. Cette solution n'est toutefois pas adaptée à tout type de contamination, elle est réservée à un type de matériau très faiblement contaminé, soit des matériaux en provenance de terrassements lors de la phase de construction, soit des matériaux argileux qui proviennent du couvercle. Deuxièmement, pour ce qui est du matériau argileux plus contaminé, deux entreprises ont été retenues qui traitent le matériau par désorption thermique à environ 500°. Les substances organiques sont ainsi évaporées et les gaz brûlés à 1200°. Le matériau qui ressort de ce traitement thermique est ensuite entreposé dans des décharges pour matériaux inertes ou utilisé pour des remblais.

R. Longet précise à l'intention des participants français que cette pratique d'intégrer en cimenteries ce type de matériau est reconnue et n'a jamais posé de problème. Une cimenterie existe p.ex. dans le Canton d'Argovie, à Untersiggenthal (Holcim).

M. Lassus indique qu'en Franche-Comté, il existe une cimenterie qui dépend de Holcim et qui valorise des déchets (pneus, cartouches d'imprimantes, etc.) comme source d'énergie.

R. Longet précise que la cimenterie qui accueille le matériau de Bonfol incorpore les matériaux dans la fabrication du ciment.

I. Chevalley suggère aux membres d'aller visiter une cimenterie pour se rendre compte des processus et technologies mis en oeuvre. Les cimenteries disposent effectivement de fours bien adaptés. I. Chevalley explique le processus technique de l'incorporation du matériel, processus qui représente une solution idéale pour l'élimination de certains matériaux organiques.

M. Heyer trouve satisfaisant de voir augmenter les tonnages de déchets excavés. Il souhaite savoir quel est le rendement prévu en exploitation normale. R. Luttenbacher répond que ce rendement se monte à 800 tonnes par semaine. La vitesse "de croisière" est ainsi presque atteinte.

L. Le Roy souhaite connaître le processus de traitement de matériaux dans une cimenterie.

I. Chevalley rappelle les éléments y relatifs et R. Longet précise que les scories sont directement utilisées dans la fabrication du ciment. Il s'agit d'un processus strictement contrôlé dont l'avantage est de réutiliser directement la matière. Les molécules organiques toxiques sont détruites et transformées notamment en gaz carbonique. La partie inorganique est quant à elle incorporée dans les matériaux produits par la cimenterie, évitant ainsi de produire de nouveaux déchets dangereux.

S'agissant des températures de traitement des déchets, des précisions sont encore apportées. Elles se montent à env. 1200°C dans les usines de traitement de déchets spéciaux comme Biebesheim alors qu'elles sont d'env. 800°C dans un four d'incinération d'ordures ménagères.

#### *Canton*

J.-P. Meusy prend bonne note que la vitesse de croisière d'excavation des déchets est pratiquement atteinte. L'assainissement se trouve cependant toujours dans le régime de phase pilote mis en place le 18 mai dernier lors du feu vert des autorités à la reprise de l'exploitation. Différents processus sont toujours en cours de réglage et des rapports doivent encore être finalisés par bci. Au niveau de la haute surveillance de l'autorité, J.-P. Meusy rappelle la campagne de surveillance des eaux de la Vendline qui avait été brièvement mentionnée lors de la dernière séance de la CIS. Cette campagne axée sur la Vendline et notamment sur ses aspects piscicoles a eu lieu au mois de juin. Les résultats de détail ne sont pas encore disponibles, les analyses des poissons sont encore en cours. Au stade actuel, il n'y a rien de particulier à signaler en lien avec le site de la DIB. Au niveau de la surveillance de la qualité de l'air, J.-P. Meusy profite pour mentionner la récente publication d'un rapport établi par la société Carbotech à Bâle pour le compte de l'OFEV et de plusieurs cantons et intitulé *VOC-Immissionsmessungen in der Schweiz 1991 – 2009* (lien internet: <http://www.bafu.admin.ch/luft/index.html?lang=fr> > rubrique Actualité) portant sur l'analyse de l'air en 24 différents endroits de Suisse, dont Bonfol. Pour Bonfol, ce sont les données enregistrées par la station de mesures installée au village qui ont été pris en compte. Cette publication relève que la qualité de l'air à Bonfol est très bonne en comparaison avec des villes comme Genève ou Zurich, confrontées à des trafics routiers très denses. Ce résultat justifie pleinement le dispositif de monitoring de l'air mis en place à Bonfol.

## **5. Suivi environnemental et social**

### *bci Betriebs-AG*

D. Kurc présente les éléments liés à l'exploitation de la STEP et à l'installation de traitement de l'air ainsi qu'à la surveillance des eaux (→ cf. présentation en annexe).

M. Lassus se réfère au basculement, entre le 4 et le 28 août, du traitement thermique de l'air sur le traitement par charbon actif et souhaite savoir quelle différence il y a entre les seuils des valeurs d'émission.

D. Kurc répond que le basculement sur le traitement par charbon actif entre le 4 et 28 août a été décidé suite à des anomalies de fonctionnement des clapets des chambres de combustion de l'installation de traitement thermique. Cette mesure a été prise pour maintenir les émissions à un niveau bas.

S'agissant de ces émissions, M. Lassus demande sur quelles substances elles ont porté et dans quelles proportions elles ont été mesurées par rapport aux normes.

D. Kurc estime trop fastidieux d'établir ici un inventaire des substances. Les valeurs d'émission étaient arrivées à un stade où le respect de la valeur limite OPair pouvait poser problème. Le respect de l'OPair s'évalue cependant sur une année pour les normes des rejets. bci a anticipé la situation et a basculé le traitement sur charbon actif.

M. Lassus insiste en disant qu'il y a une liste des substances et qu'il aimerait avoir la liste des substances pour lesquelles un dépassement a été constaté.

D. Kurc répond qu'il y a une analyse continue par FID (c'est-à-dire un paramètre global) qui permet de donner une alerte en cas d'augmentation et, en parallèle, des analyses ponctuelles par screening permettant d'identifier les substances émises.

M. Lassus demande si ce n'est pas chiffré. D. Kurc répond que l'on peut le chiffrer. bci effectue mensuellement un reporting des valeurs mesurées ainsi qu'une évaluation du respect des valeurs de l'OPair.

R. Longet en conclut que M. Lassus peut consulter les substances, les détails de fonctionnement liés au traitement de l'air et l'interprétation du respect de la législation dans les rapports mensuels publiés par bci sur son site internet (<http://www.bci-info.ch/index.php?id=6&sub=38&spr=fr> > Rapports intermédiaires du suivi environnemental de réalisation RISER).

Se référant au traitement effectué sur les lixiviats, L. Le Roy demande si des analyses y relatives sont disponibles. D. Kurc répond que sur le site internet de bci, l'on trouve également les RISER mensuels relatifs au fonctionnement de la station d'épuration. Le type d'effluent, même si la quantité a augmenté, a relativement peu d'influence sur les résultats en sortie de STEP.

S'agissant du traitement de l'air par charbon actif, M. Heyer demande comment se passe le changement des filtres, s'il y a un arrêt de l'installation durant le changement et combien de temps dure-t-il ?

D. Kurc répond que le traitement par charbon actif est la ligne de traitement redondante. L'installation de traitement de l'air par charbon actif est composée de quatre unités montées en parallèle. En cas de remplacement du charbon actif, la capacité de traitement est assurée en tout temps : un débit d'air suffisant peut être traité sur trois unités alors que le charbon actif est changé dans une quatrième.

R. Luttenbacher souhaite apporter une précision en ce qui concerne la période des émissions plus élevées au mois d'août 2011. D. Kurc a effectivement parlé de valeurs élevées, il n'a pas parlé de dépassement des limites OPair. bci dispose de 3 niveaux de contrôles pour savoir si l'installation fonctionne correctement. Un premier contrôle est effectué sur les paramètres de l'installation elle-même (température d'incinération, etc.); une deuxième série de contrôles est effectuée sur les valeurs d'émission à la sortie de la cheminée et, finalement, le 3<sup>ème</sup> contrôle consiste en un réseau de mesures d'immissions qui s'étend de Bonfol jusqu'à Pfetterhouse. Ces mesures d'immissions permettent de vérifier que la qualité de l'air aux alentours de la DIB n'est pas impactée par les émissions à la cheminée. Pour permettre de juger des valeurs d'immissions, bci a fait des mesures appelées "état 0" depuis 2008 jusqu'au démarrage de l'assainissement ce qui permet dès aujourd'hui, sans que le rapport soit disponible, d'affirmer qu'au niveau des immissions, on ne constate pas d'impact des valeurs un peu plus élevées au niveau des émissions.

*Canton*

J.-P. Meusy n'a pas de points particuliers à signaler dans ce domaine.

## **6. Divers, prochaine séance**

### Divers

Il n'y a pas de divers à signaler.

### Prochaine séance

Pour mémoire, la date fixée est le 9 décembre 2011. La séance aura lieu à Réchésy sur invitation de M. le Maire H. Ecoffey.

Fin de la séance: 11h35

Pour le procès-verbal:  
Kathrin Gschwind

Annexe : Présentation bci Betriebs-AG